

Conseil d'administration

335^e session, Genève, 14-28 mars 2019

GB.335/POL/4

Section de l'élaboration des politiques
Segment de la coopération pour le développement

POL

Date: 22 février 2019

Original: anglais

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Aperçu des types de mécanismes de financement innovants et pertinents, des opportunités et des risques qui leur sont associés, ainsi que des possibilités qui s'offrent à l'OIT d'y participer

Objet du document

Le présent document fait suite à la Résolution concernant une coopération efficace de l'OIT pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable (ODD) adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2018. Il invite l'OIT à consolider, élargir et diversifier les partenariats, y compris avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et le secteur privé, et promouvoir le recours à des modalités de financement innovantes et à des réseaux et alliances multipartites tels que ceux consacrés à la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et les formes modernes d'esclavage. Le Bureau devrait identifier les opportunités et les risques associés à des types de mécanismes de financement innovants qui sont nouveaux pour l'OIT et faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration pour discussion et décision. En novembre 2018, le Conseil d'administration a demandé qu'une discussion ait lieu sur les mécanismes de financement innovants. Le présent document répond à cette demande et soumet quelques propositions pour 2019 en vue de contribuer à l'élaboration de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025) (voir le projet de décision au paragraphe 32).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Tous les résultats/éléments transversaux.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV).

Documents connexes: GB.334/INS/3/1; GB.335/INS/9; GB.335/INS/10.

1. Introduction: ampleur des besoins

1. Atteindre les objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030 constitue un défi majeur. Les changements d'orientation à opérer sont très importants et les besoins de financement dépassent de loin le soutien qui pourrait être apporté au moyen de l'aide publique au développement (APD). Le rapport de la Conférence internationale du Travail de 2018 consacré à la coopération pour le développement ¹ confirme que l'APD ne représente actuellement que 6,4 pour cent du montant total du déficit de financement, estimé à environ 1 500 milliards des dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.). Il est universellement reconnu que des efforts sont nécessaires pour dégager un important volume de ressources supplémentaires, en faisant appel notamment au commerce international, à l'investissement direct étranger, aux flux de financements privés et aux sources de financement nationales afin de soutenir la réalisation des ODD.
2. La réforme du système des Nations Unies pour le développement vise à optimiser la mise en œuvre des ODD, et l'un des principaux objectifs de la nouvelle génération de Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) est de mobiliser des ressources en vue de la réalisation de ces objectifs, notamment selon les principes mis en avant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015, qui porte sur le financement du développement. Ce programme invite les organismes des Nations Unies à sortir du cadre traditionnel de la mobilisation de fonds et à faciliter la réorientation de l'ensemble des ressources destinées au développement en fonction des cibles des ODD définies au niveau des pays. Ces ressources englobent les financements nationaux et internationaux tant publics que privés.
3. Même dans le contexte des ODD, les progrès à accomplir sur la voie de l'Agenda du travail décent demeurent considérables. Constatant l'ampleur de ces besoins, la Résolution concernant une coopération efficace de l'OIT pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2018, appelle l'OIT à:

[...] consolider, élargir et diversifier les partenariats, y compris avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et le secteur privé, et promouvoir le recours à des modalités de financement innovantes et à des réseaux et alliances multipartites tels que ceux consacrés à la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et les formes modernes d'esclavage. Le Bureau devrait identifier les opportunités et les risques associés à des types de mécanismes de financement innovants qui sont nouveaux pour l'OIT et faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration pour discussion et décision; [...]

4. En novembre 2018, le Conseil d'administration a demandé qu'une discussion soit consacrée aux mécanismes de financement innovants. Le présent document répond à cette demande.

2. Principes et définitions

5. Le monde de la finance offre toute une gamme de mécanismes de financement innovants. Nés récemment, les financements innovants pour le développement se caractérisent par l'utilisation qu'ils font des mécanismes de marché financier pour soutenir le développement durable, et par les différentes manières dont ils mobilisent et allouent les ressources à cette fin.

¹ BIT: *Horizon 2030: une coopération efficace pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable*, rapport IV, 107^e session de la Conférence internationale du Travail (2018).

Définitions

6. Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement ² évoque «un ensemble de mécanismes destinés à mobiliser des fonds en faveur du développement qui sont complémentaires de l'APD, prévisibles, stables et étroitement liés à l'idée de biens publics mondiaux». Il existe plusieurs autres définitions des financements innovants du développement, dont la plupart retiennent comme principes qu'ils complètent l'APD classique, font intervenir le secteur public et le secteur privé, mobilisent la coopération internationale et opèrent un transfert de ressources vers les pays en développement ³.
7. Ces différentes définitions mettent toutes en avant deux objectifs:
 - 1) mobiliser des ressources additionnelles qui ne seraient pas disponibles autrement pour le développement – sans réaffecter ni remplacer les ressources existantes;
 - 2) mobiliser des ressources de façon plus efficace et plus efficiente en redéployant ou en réduisant les risques et en subordonnant les rendements financiers à la réalisation des résultats escomptés.

Mécanismes de financement innovants

8. Les financements innovants comprennent tout un éventail d'initiatives et de mécanismes ⁴. Dans le cadre de ce document et compte tenu des initiatives de grande ampleur lancées par l'ONU dans ce domaine, les quatre catégories de mécanismes de financement innovants proposées ci-dessous sont peut-être les plus pertinentes et les plus prometteuses en ce qui concerne les programmes de coopération pour le développement de l'OIT ⁵.

² Réseau informel qui réunit actuellement 55 pays ainsi que des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des fondations luttant pour l'éradication de la pauvreté et la préservation des biens publics mondiaux. Voir le site Web du [Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement](#).

³ Voir, par exemple, OCDE (2014): *Coopération pour le développement 2014: Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Chapitre 15, p. 197; et Département des affaires économiques et sociales (2012): *World Economic and Social Survey 2012: In search of new development finance*.

⁴ Une analyse plus détaillée des concepts et des pratiques concernés figure dans le document *Innovative Finance: Putting your money to (decent) work*, disponible sur la [page Web de l'OIT consacrée à la finance sociale](#). Il s'agit d'un projet de document pour consultation qui est propre aux domaines couverts par le Programme de finance solidaire de l'OIT.

⁵ Voir: Document de référence se rapportant au document intitulé «Aperçu des types de mécanismes de financement innovants et pertinents, des opportunités et des risques qui leur sont associés, ainsi que des possibilités qui s'offrent à l'OIT d'y participer» (GB.335/POL/4/REF).

Mécanismes de financement innovants

	1	2	3	4
	Produits financiers	Mécanismes d'atténuation des risques	Financement axé sur les résultats	Solutions technologiques
Description	Produits destinés à mobiliser et à lever des fonds sur les marchés de capitaux	Mécanismes destinés à atténuer les risques (perçus)	Paielements subordonnés à l'obtention de résultats déterminés	Mécanismes de financement reposant sur la technologie
Instruments	<ul style="list-style-type: none"> - Obligations et bons - Prêts - Microfinance et financement pour les PME - Fonds d'investissement à impact - Fonds de capital-risque et de capital-investissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions - Garanties - Assurances et options 	<ul style="list-style-type: none"> - Obligations à impact sur le développement/ obligations à impact social - Fonds axés sur les résultats - Garanties d'achat futur 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaînes de blocs - Technologies numériques - Financement participatif

9. Pour comprendre les possibilités offertes par une initiative de financement innovante donnée, il est important, par exemple, de saisir dans quelle mesure elle peut être déployée à grande échelle de manière à exercer un véritable impact sur le développement. L'initiative doit être efficace et permettre une meilleure utilisation des fonds en vue d'atteindre les résultats escomptés, et elle doit être efficiente du point de vue du calendrier des paiements et de son alignement sur les résultats. Parmi les autres critères à prendre en considération figurent la durabilité de l'initiative, la prévisibilité des apports financiers et la capacité à attirer les acteurs du secteur privé.

Tendances et exemples

10. La classification susmentionnée n'est pas exhaustive et il existe de nombreuses autres options. Néanmoins, le recours à ces mécanismes et à d'autres formes analogues de financement innovant s'est considérablement accru parmi les acteurs du développement au cours des vingt dernières années, même si les estimations des montants mobilisés sont très variables. D'après l'enquête «Annual Impact Investor Survey 2018» réalisée par le réseau d'investisseurs Global Impact Investing Network, les investisseurs d'impact – y compris les institutions financières spécialisées dans le développement et les organisations caritatives recherchant à la fois un rendement financier et un impact social – gèrent, collectivement, un actif de près de 230 milliards de dollars E.-U.⁶
11. Les acteurs du financement innovant sont très divers, mais ils reflètent la plupart du temps une collaboration entre le secteur privé et le secteur public. Le secteur privé peut apporter des financements au secteur public, par exemple en investissant dans des obligations telles que celles émises par la ville du Cap pour financer des projets verts ou encore les obligations

⁶ Global Impact Investing Network (2018): *Annual Impact Investor Survey 2018*.

EYE (Education, Youth and Employment) émises par la Banque interaméricaine de développement. À l'inverse, le secteur public peut réaliser des investissements dans le secteur privé par l'intermédiaire de mécanismes de garanties et de paiement aux résultats, comme en témoignent les investissements du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement et ceux de la Société néerlandaise pour le financement du développement dans le Regional MSME Investment Fund for sub-Saharan Africa (Fonds d'investissement régional pour les MPME d'Afrique subsaharienne), un fonds d'investissement à impact qui soutient les micro, petites et moyennes entreprises en Afrique. Des initiatives similaires faisant appel à des montages très variés ont été lancées par de nombreux autres gouvernements et leurs institutions de financement du développement.

12. Les acteurs publics et privés sont souvent à l'origine d'initiatives conjointes. Le Danish SDG Investment Fund, récemment créé par cinq fonds de pension danois et le Fonds d'investissement pour les pays en développement (IFU), un fonds public danois qui propose des services de conseil et du capital-risque aux entreprises souhaitant exercer leurs activités dans les pays en développement et les marchés émergents, en est un exemple. Ce fonds contribue à la réalisation des ODD en investissant dans le secteur privé de pays en développement en vue de créer des entreprises durables tout en garantissant un bon rendement aux investisseurs ⁷.
13. Des efforts sont actuellement déployés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour mobiliser des financements innovants à l'appui des ODD. Plusieurs initiatives visant à élaborer et à mettre en œuvre des solutions financières innovantes à l'appui du développement durable ont vu le jour, notamment le mécanisme de financement «Tropical Landscape Financing Facility» ⁸ du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'initiative «SDG Impact Finance» ⁹ du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds de l'UNICEF pour l'innovation ¹⁰ ainsi qu'un système d'identification numérique basé sur la technologie des chaînes de blocs mis en place par le Fonds d'équipement des Nations Unies et ses partenaires afin de favoriser l'inclusion financière au moyen d'un système de notation du crédit en Sierra Leone ¹¹.
14. Certaines de ces initiatives ont trait aux résultats en matière de travail décent même si, pour le moment, l'OIT n'y prend pas part. C'est le cas par exemple des obligations «Youth Employment» du PNUD en Serbie, ou de l'initiative conjointe de la Banque mondiale et du Fonds mondial pour la nature qui vise à soutenir les entreprises vertes, les petites entreprises et les entreprises en croissance en Afrique du Sud. En janvier 2018, Humanity United a lancé «Working Capital», un fonds de capital-risque doté de 23 millions de dollars E.-U. ayant pour but d'investir dans l'innovation éthique dans les chaînes d'approvisionnement. Ce fonds est financé par le ministère du Développement international du Royaume-Uni (DFID)

⁷ Voir: <https://www.ifu.dk/en/news/new-4bn-fund-contributes-to-un-sustainable-development-goals/>.

⁸ Mécanisme soutenu par le gouvernement de l'Indonésie et auquel contribuent également le PNUE, le Centre mondial de l'agroforesterie, ADM Capital et BNP Paribas. Voir: <http://tffindonesia.org>.

⁹ Voir: <http://undp.socialimpact.fund>.

¹⁰ Le fonds a réalisé 72 investissements dans 42 pays et prévoit d'investir dans 20 start-up supplémentaires en 2019. Voir: <https://unicefinnovationfund.org>.

¹¹ Voir: MicroCapital Brief: Kiva, UNCDF, UNDP Using Blockchain to Build Digital ID System in Sierra Leone to Boost Financial Inclusion.

et de grandes marques du secteur du prêt-à-porter en vue de promouvoir une transparence accrue dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que de meilleures conditions de travail.

15. Il est important de noter que, à ce stade, il est encore difficile d'obtenir des informations détaillées ou méthodiques concernant l'impact des mécanismes de financement innovants ou leurs performances par rapport à celles des systèmes classiques d'aide au développement. Plusieurs cas de succès ont été signalés, mais bon nombre d'initiatives sont récentes et les évaluations sont insuffisantes, d'un point de vue quantitatif comme qualitatif.
16. L'OIT a déjà une certaine expérience des modalités de financement innovantes. Les travaux qu'elle a réalisés dans le cadre de son Programme de finance solidaire ¹² sur l'Africa Agriculture and Trade Investment Fund (Fonds d'investissement africain pour le commerce et l'agriculture; voir encadré ci-dessous) en sont un bon exemple. L'Organisation a également entrepris des études de faisabilité concernant l'utilisation potentielle de mécanismes de financement innovants dans le contexte de ses programmes phares. Elle étofferait encore cette somme de connaissances en exploitant les possibilités de financement innovant exposées dans le présent document.

Fonds d'investissement à impact

Définition: Un fonds d'investissement classique est un mécanisme qui permet à un certain nombre d'investisseurs individuels sans aucun lien entre eux de réaliser ensemble des investissements. Les fonds d'investissement à impact réunissent des investisseurs qui acceptent de financer des objectifs de développement. Leur stratégie, leur domaine d'intervention (par exemple la santé, l'inclusion financière, etc.) et leurs instruments (capital-investissement, dette, etc.) varient. Certains fonds d'investissement à impact sont «mixtes», ce qui veut dire qu'ils combinent des financements publics et privés et qu'ils visent à la fois un rendement financier et un impact social et/ou environnemental positif important.

Exemple: Lancé par la banque de développement KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau) au nom du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, l'**Africa Agriculture and Trade Investment Fund** (Fonds d'investissement africain pour le commerce et l'agriculture) est un partenariat public-privé qui a pour but d'exploiter les possibilités offertes par l'agriculture en Afrique pour en faire bénéficier les plus pauvres. Le fonds suit une démarche axée sur le secteur privé et répond aux besoins du secteur agricole en utilisant les mécanismes du marché. Son système de gestion sociale et environnementale vise à garantir un impact positif sur le développement. Depuis 2012, l'OIT et ONU-Environnement appuient les activités du fonds par divers moyens: conseils techniques, élaboration et expérimentation de méthodes d'évaluation, renforcement des capacités et aide à la mise en œuvre d'un cadre de suivi. Les travaux de recherche montrent que les agriculteurs qui bénéficient des investissements du fonds ont une productivité et des revenus supérieurs à ceux de la population de référence. Cette initiative a donc un impact positif sur la sécurité alimentaire dans la région. L'emploi total dans le secteur agricole a augmenté, mais cette hausse s'est accompagnée d'un plus grand recours au travail temporaire ¹³.

3. Opportunités et risques

Opportunités: financer les résultats en matière de travail décent

17. Les investisseurs sont de plus en plus nombreux à se servir des ODD comme d'un cadre pour mesurer l'impact de leurs investissements sur le développement. Selon le réseau d'investisseurs Global Impact Investing Network, plus de 50 pour cent des investisseurs

¹² Pour plus d'informations sur le Programme de finance solidaire de l'OIT, voir: <https://www.ilo.org/empent/areas/social-finance/lang--fr/index.htm>.

¹³ OIT (2015): *Renforcement des capacités pour le respect social des investissements agricoles en Afrique*.

interrogés mesurent déjà la performance de leurs investissements à l'aune des ODD, et 82 pour cent d'entre eux utilisent l'ODD 8, car ils ont pris conscience du caractère interdépendant des ODD et de l'effet multiplicateur que peut exercer le travail décent en tant que moyen de progresser sur la voie de nombreux objectifs¹⁴. Du point de vue des investisseurs, investir dans le travail décent est judicieux sur le plan économique, car de bonnes conditions de travail et le respect des principes et droits fondamentaux au travail sont synonymes de productivité et de performance financière. L'évaluation dont le programme Better Work a fait l'objet en est une bonne illustration¹⁵.

18. En même temps, les investisseurs estiment que mesurer l'impact social ou environnemental d'un financement constitue un véritable défi étant donné la multiplicité des normes qui existent dans ce domaine. L'une d'entre elles, intitulée «Global Reporting Initiative» (GRI), encourage l'établissement de rapports socioenvironnementaux à l'aide d'un catalogue d'indicateurs de performances sociale, environnementale et financière généralement reconnus¹⁶.
19. L'intérêt croissant de divers acteurs pour les enjeux du travail décent dans le cadre d'une approche élargie de la réalisation des ODD ouvre des possibilités dont l'OIT pourrait tirer parti pour mettre les mécanismes de financement innovants au service de l'Agenda du travail décent et renforcer les capacités des mandants à concevoir, mettre en œuvre et accompagner des initiatives qui ont un véritable impact positif sur le développement. L'un des principaux domaines dans lesquels les compétences de l'OIT s'avèreraient particulièrement précieuses serait donc la fourniture de conseils d'experts sur la mesure de l'impact des investissements consacrés au travail décent. Le corpus de normes internationales du travail de l'OIT, ses organes de contrôle, son accès privilégié aux acteurs du monde du travail et son expertise mondiale constitueraient un socle solide à partir duquel l'Organisation pourrait élaborer les outils pertinents et influencer sur la conception et le déploiement de différentes initiatives à impact maximal, notamment grâce à la contribution des partenaires sociaux.

Risques associés aux mécanismes de financement innovants

20. Il est de la plus haute importance de bien choisir et de faire intervenir les bons partenaires, à savoir ceux qui souscrivent à la mission de l'OIT et y apportent leur appui, partagent les valeurs et les objectifs de l'Organisation et respectent les principes et droits fondamentaux au travail dans leurs activités. Le financement innovant implique souvent des acteurs du secteur privé et il faut donc que les mécanismes de contrôle appropriés soient en place pour pouvoir établir et évaluer ces partenariats en se fondant sur les directives existantes en matière de partenariats public-privé.
21. Les partenariats et les mécanismes en question ont pour vocation la réalisation d'objectifs de développement. Étant donné que bon nombre de mécanismes de financement innovants sont aussi des mécanismes d'investissement, il existe un risque que les résultats attendus ne soient pas atteints. Cela signifie que les capitaux investis peuvent être perdus et que les investisseurs peuvent ne pas être remboursés intégralement et, tout aussi important, qu'il

¹⁴ Global Impact Investing Network (2017): *Annual Impact Investor Survey 2017*.

¹⁵ OIT et Société financière internationale (SFI) (2016): *Progress and Potential: A focus on firm performance*, programme Better Work.

¹⁶ L'initiative IRIS est gérée par le Global Impact Investing Network. Voir: <https://iris.thegiin.org/>.

peut exister en pareil cas un risque pour la réputation des partenaires concernés, parmi lesquels l'OIT.

22. Lorsqu'ils invoquent les valeurs de l'Agenda du travail décent, les acteurs spécialisés dans le financement innovant du développement doivent se fonder sur des définitions et des principes reconnus, tirés de l'expérience et des compétences de l'OIT en matière de sélection des cibles et des indicateurs de mesure. Leurs investissements doivent être guidés par des besoins sociaux constatés et reconnus aux niveaux national et international, et éviter dans la mesure du possible de laisser des individus de côté ou d'accroître les inégalités. Un suivi adéquat et une mesure précise des résultats visant à garantir un impact optimal et équilibré à tous les niveaux sont par conséquent indispensables. L'OIT dispose du savoir-faire nécessaire pour aider à définir les indicateurs de réussite en matière de travail décent. De nombreux organismes des Nations Unies participent déjà à des initiatives relevant directement du travail décent. L'OIT doit s'efforcer de veiller à ce que ces initiatives soient en adéquation avec ses principes, se fondent sur la pleine participation des mandants et obéissent au principe d'appropriation nationale ainsi qu'à l'impératif de cohérence des politiques et des budgets.

4. Contributions possibles de l'OIT

23. Un nombre relativement important d'initiatives de financement innovantes en cours d'élaboration ont trait à certains aspects de l'Agenda du travail décent, souvent dans le contexte du volet social des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) utilisés pour la mesure de l'investissement socialement responsable¹⁷. De ce point de vue également, l'OIT pourrait apporter une contribution essentielle en tant qu'autorité de référence pour ce qui est des questions de travail décent et de mesure d'impact. Dans ce contexte, il sera nécessaire d'étudier plus avant quelles pourraient être les modalités particulières de la contribution de l'OIT et comment structurer sa participation de la manière la plus efficace.
24. L'objectif de la participation de l'OIT aux mécanismes de financement innovants est donc de déterminer de quelle manière ces mécanismes peuvent être mis à profit pour appuyer l'obtention de résultats en matière de travail décent aux niveaux national et mondial, en y associant pleinement les mandants. Pour l'OIT, promouvoir ces résultats au moyen de tels mécanismes serait l'occasion d'exercer une influence et de canaliser un volume de ressources beaucoup plus important à l'appui du travail décent, en mobilisant de nouveaux acteurs pour déployer à plus grande échelle des modèles d'intervention qui ont fait leurs preuves. Ainsi, l'OIT pourrait contribuer à la conception de programmes efficaces financés par des mécanismes qui ont un impact positif en termes de travail décent, tout en générant un rendement financier et en favorisant le développement durable à grande échelle.
25. En outre, des systèmes de suivi, d'évaluation et de notification doivent être élaborés pour combler le manque de données sur l'impact des mécanismes de financement innovants en matière de travail décent. Etant donné que les apports financiers sont souvent subordonnés

¹⁷ En octobre 2018, l'initiative Investing in a Just Transition menée par la London School of Economics and Political Science et l'Initiative for Responsible Investment, de l'Université Harvard, en partenariat avec la Confédération syndicale internationale, ont publié un guide à l'intention des investisseurs qui établit un cadre pour une transition juste et articule l'action pour le climat avec la croissance inclusive et le développement durable. Ce cadre devrait permettre aux investisseurs, en tant qu'agents fiduciaires, d'intégrer l'ensemble des aspects liés aux critères ESG à leurs stratégies d'investissement.

à l'obtention de résultats, les indicateurs doivent être concrets, mesurables et suffisamment liés au résultat escompté.

26. L'OIT pourrait jouer plusieurs rôles:

- 1) *Influence*: L'OIT pourrait chercher à influencer et à piloter les initiatives de financement innovantes, en travaillant avec les organisations partenaires du système des Nations Unies, les institutions de financement du développement et les partenaires bilatéraux, ainsi qu'avec des initiatives et des entités du secteur privé, en concertation avec les mandants de l'Organisation.
- 2) *Conseil*: L'OIT pourrait également fournir des orientations aux mandants sur la manière dont ceux-ci pourraient élaborer leur propre vision et développer leur propre expertise dans ce domaine, en vue d'influencer la conception et la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants dans leur pays. Cela nécessiterait aussi de réunir les mandants de l'OIT, des institutions publiques et privées et d'autres parties prenantes du financement innovant afin de réfléchir à des solutions innovantes et de les mettre au point en vue d'obtenir les résultats escomptés en matière de travail décent.
- 3) *Diffusion d'informations sur les normes et de connaissances*: L'OIT pourrait diffuser des informations sur tout un ensemble de questions liées au travail décent, de la même manière qu'un bien public, sous la forme d'outils et d'indicateurs qui pourraient, par exemple, être utilisés par les fonds d'investissement à impact pour évaluer et suivre les progrès en matière de travail décent.

27. Dans tous les cas, la formation et le renforcement des capacités des mandants et du personnel seraient indispensables pour assurer la participation effective des mandants et de leurs institutions aux processus liés à la présélection des investissements, à l'exercice de la diligence raisonnable et à la gestion durable. A cet égard, le Centre international de formation de l'OIT à Turin a un rôle transversal de premier plan à jouer¹⁸.

5. Propositions pour l'avenir

28. L'occasion se présente aujourd'hui à l'OIT non seulement de promouvoir ses objectifs en matière de travail décent au moyen de financements adaptés à l'ampleur de la tâche, et en pleine connaissance des risques encourus, mais aussi d'enrichir sa base de connaissances pour pouvoir adapter en permanence sa stratégie, en particulier en ce qui concerne la réforme du système des Nations Unies et les ODD. Saisir cette occasion suppose bien entendu d'atténuer le plus possible les risques.

29. L'OIT a pris quelques premières mesures dans le domaine du financement innovant. Ses capacités nouvelles à cet égard doivent être encore renforcées afin que l'Organisation puisse comprendre et évaluer les mécanismes de financement innovants et y contribuer. Le présent document pourrait servir de point de départ pour développer les compétences de l'Organisation, comme le préconise la résolution de la Conférence internationale du Travail.

30. Concrètement, il est proposé que le Bureau:

¹⁸ Pour plus de renseignements sur ces questions, voir le document GB.335/INS/9 intitulé «Stratégie de développement des capacités institutionnelles à l'échelle de l'OIT».

- continue d'enrichir ses connaissances sur les mécanismes de financement innovants et de renforcer en conséquence ses capacités dans ce domaine, notamment en identifiant et en évaluant ceux qui présentent un intérêt au regard des objectifs du travail décent;
 - renforce la capacité des mandants à approfondir leur connaissance des mécanismes de financement innovants et des possibilités qu'ils offrent d'amplifier les résultats obtenus en termes de travail décent, en vue de leur éventuelle participation à des initiatives dans ce domaine.
31. Ces mesures permettront de mieux comprendre et de déterminer le rôle que l'OIT pourrait jouer à plus long terme dans la mise en place de financements innovants et pertinents en faveur du travail décent, et contribueront par la même à l'élaboration de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025), qui sera présentée au Conseil d'administration en mars 2020.

Projet de décision

32. *Le Conseil d'administration prie le Bureau de prendre en considération ses orientations sur la participation de l'OIT aux mécanismes de financement innovants et de mettre en œuvre les mesures proposées pour l'avenir.*